

## Communiqué de Presse

En 2002, la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale s'inscrivait dans un contexte marqué par des dénonciations de maltraitance, notamment dans le champ du handicap. Elle venait marquer une rupture avec les pratiques antérieures, inscrivant comme incontournable la place de l'utilisateur et de ses droits.

Vingt ans après, elle s'inscrit dans une volonté sociétale de démocratie participative. Les 42<sup>e</sup> Assises Nationales du CNAEMO vont venir interroger l'impact de cette loi sur le réel pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Leur participation prend peu à peu sa place auprès des institutions et services de protection de l'enfance. Ce mouvement correspond-il à une transformation profonde de la société ou à un effet de mode illusoire et dépassé ? Les institutions françaises permettent-elles une réelle participation démocratique et citoyenne de ces personnes ?

Yann Le Bossé, psychosociologue québécois, fondateur du laboratoire des recherches sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, participe aux Assises du CNAEMO. Il définit « le pouvoir d'agir au sens large dans la capacité pour les personnes de maîtriser ce qui est important pour elles, leurs proches, la collectivité à laquelle elles s'identifient ».

Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles a missionné Gautier Arnaud-Melchiorre, également présent à ces Assises, pour rencontrer des enfants accompagnés avec l'idée qu'« il est temps que le champ de la protection de l'enfance accorde aux enfants les moyens d'agir et de garantir leurs droits. Trop souvent, les enfants protégés manquent d'espace pour exprimer leurs attentes vis-à-vis des acteurs de la protection de l'enfance ».

Dans la situation actuelle particulièrement tendue et difficile pour le travail social, cette approche permet aux professionnels, comme aux enfants accompagnés, de dépasser la souffrance liée à l'impuissance, de retrouver l'intégrité de soi-même et « d'élargir le monde des possibles ».

**Le Touquet**

**15, 16 et 17 Juin 2022**

Palais des Congrès

# Contacts Presse

## Au National :

Pour toutes informations sur l'événement/ contact Presse :

Corinne Laye Barbier

Déléguée Générale du Cnaemo

06 46 16 71 74 ou par mail : [clayebarbier@cnaemo.com](mailto:clayebarbier@cnaemo.com)

## En local :

Nord : Virginie Lavaine, [vlavaine@agss.fr](mailto:vlavaine@agss.fr)

Nord et Pas de Calais : Emmanuelle Rose, [erose@agss.fr](mailto:erose@agss.fr) et Mélanie Stefanski, [mstefanski@agss.fr](mailto:mstefanski@agss.fr)

Oise : Pascale Fernandez, ADSEA Aisne, [pascale.fernandez@adsea02.org](mailto:pascale.fernandez@adsea02.org)

42èmes Assises du CNAEMO au Touquet 2022

Pour un réel Pouvoir d'Agir des Personnes Accompagnées !  
20 ans après la loi 2002-2

Mercredi 15 Juin 2022 : 1ère intervention

### Yann Le Bossé

Psychosociologue, Professeur titulaire à Québec (Canada).

"Le développement du pouvoir d'agir est un processus de GAIN DE CONTRÔLE"

Yann Le Bossé

